



TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2021

En application de l'article L.353-9-3 du code de la Construction et de l'Habitat, les redevances maximales pratiquées sont révisées chaque année au 1er janvier en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL)

Au 1er janvier 2021, le taux d'actualisation applicables aux redevances est de 0,66%

	LOGEMENT	FACTURATION PRORATISEE							FACTURATION FORFAITAIRE				
		LOYER		Nuitée invitée	CHARGES LOCATIVES		INTERNET*		SOCIO-CULTURELLE		DG	Terme	Heure de nettoyage
		Mois	Nuitée		Mois	Nuitée	Mois	Nuitée	Forfait	Solifonds			
RJT	T1 : 15 à 18 m2	318,44 €	10,61 €	5,00 €	11,00 €	0,37 €	10,00 €	0,33 €	2,00 €	1,00 €	1 MOIS DE LOYER	ECHU	30,00 €
	T1' : 20 à 25 m2	423,80 €	14,13 €										
	T1 Bis : 30 m2	465,55 €	15,52 €										
	T2 : 45 m2	480,78 €	16,03 €										
SOUS-LOCATION	T2 St HONORE - MACHECOUL	421,00 €	14,03 €	0,00 €	50,00 €	1,67 €	TEL & INTERNET NON COMPRIS	2,00 €	1,00 €	1 MOIS DE LOYER	A ECHOIR	30,00 €	
	T3 St HONORE - MACHECOUL	381,15 €	12,71 €		40,00€**	1,33€**							
	T3 LA BROsse - LE BIGNON	400,00 €	13,33 €		Comprises								
		par chambre			Comprises								
	T2 L'ARZELIER - St CYR EN RETZ	565,00 €	18,83 €		Comprises								
	T2 RUE DE VERDUN - SPGL	339,00 €	11,30 €	63,00 €	2,10 €								

* En option, selon la volonté du résident

** Electricité à la charge des locataires

HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

	TARIF NUITEE	TARIF NUITEE COUPLE	TARIF MOIS	TARIF MOIS COUPLE	DG
CHAMBRE CHEZ L'HABITANT	16,00 €	24,00 €	260,00 €	360,00 €	1 MOIS DE LOYER